

# SIEPAVEO SOLIDARITÉ ET TRANSPARENCE, HIER COMME AUJOURD'HUI

*Les questionnements font partie du fonctionnement démocratique de notre pays, ils appellent des réponses, des échanges et permettent de faire avancer les projets ou servent de gardes fous quand cela s'avère nécessaire.*

*A l'inverse, les critiques illégitimes, exprimées sans fondements, ne font que développer un climat de suspicion nuisible au bon fonctionnement de nos écosystèmes. Dans un souci de transparence, nous avons choisi de revenir de manière précise et factuelle sur le fonctionnement du SIEPAVEO depuis ces dernières décennies.*

*Nous vous engageons à poursuivre la lecture de cet article en vous rendant sur le site internet de la commune où des compléments d'information plus détaillés et chiffrés sont mis en toute transparence à votre disposition, n'hésitez pas également à poser vos questions, nous reviendrons vers vous.*

## Petit rappel sur l'objet du SIEPAVEO

Le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle a été créé en 1983 dans une logique de développement économique et d'aménagement du territoire.

Il rassemble les communes d'Allemond, Le Bourg d'Oisans, d'Oz en Oisans et de Villard Reculas et ses compétences sont multiples : construction et gestion d'établissements sportifs, culturels, socio éducatifs, de zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales etc. Il lui incombe également la compétence neige, une dimension économique importante de notre territoire.

Dès 1985, les premières études des programmes d'investissements ont été lancées parmi lesquels la création de la station de ski d'Oz en Oisans qui verra le jour en 1987.

## Comment était financé le syndicat ?

Les ressources financières du SIEPAVEO étaient produites par l'écrêtement de la taxe professionnelle, fiscalité induite par l'aménagement hydro-électrique de Grand' Maison.

Compte tenu de l'impact du chantier sur leurs territoires, Vaujany et Allemond sont les principaux contributeurs au Fond Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle (FPDTP).

Une commission interdépartementale des Conseils Généraux d'Isère et de Savoie avait la charge jusqu'en 2010 de la répartition de ce fond auprès des collectivités conformément au décret du 17 octobre 1988.

## Quels sont les modifications qui sont intervenues en 2009 au niveau du financement du SIEPAVEO ?

Constatant à cette époque que le décret précité n'était pas appliqué, nous avons alerté le Conseil Départemental de l'Isère de cette situation.

Alors que nous étions en droit de prétendre à un partage plus en notre faveur en tenant compte du « préjudice de Proximité » subit par notre commune, nous avons joué la solidarité et proposé une nouvelle répartition équilibrée avec la commune d'Oz.

Cette proposition a été validée par le Conseil Départemental, par l'ensemble des communes membres du SIEPAVEO et par la Direction Générale des Impôts, et mise en application à partir de 2010.

## Pourquoi alors, la réforme statutaire du SIEPAVEO en 2012 s'est-elle avérée nécessaire ?

Plusieurs facteurs se sont cumulés :

- La demande de plus en plus importante de la part des communes membres du syndicat de réaliser de nouvelles opérations d'investissements.
- Le très fort taux d'endettement du syndicat qui ne lui permet plus d'assumer de nouveaux emprunts.
- L'incertitude pesant sur les budgets des communes avec l'érosion annoncée de nos ressources financières induites par la réforme de la taxe professionnelle de 2010 et, par la mise en place du nouveau fond de péréquation en faveur des communes « pauvres ».

Face à ce constat, il a été décidé à l'unanimité des



membres, c'est important de le rappeler, d'assainir la situation financière du Syndicat et de redéfinir les règles de fonctionnement et de financement des investissements.

### Concrètement, qu'est-ce qui a changé après cette date ?

- Tout d'abord, il a été décidé que le solde de la dette historique contractée par le Syndicat de 1995 à 2011 serait assumé par les communes supports à ces investissements.
- Puis, les opérations réalisées entre 2012 et 2014 seront prises en charge à 50% par le Syndicat et à 50% par les communes concernées.
- Enfin, à partir de 2015, toute demande d'investissement sous maîtrise du SIEPAVEO sera assumée à 100% par la commune demandeuse.

### Pourquoi ces décisions ont-elles affecté la situation financière de certaines communes ?

Cette modification statutaire importante est le fruit d'une démarche collégiale de toutes les communes. De longs mois d'échange ont été nécessaires pour aboutir à la version finalisée qui a été validée unanimement par délibération au sein du conseil syndical et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres du SIEPAVEO. Contrairement à ce qui est insinué aujourd'hui, 10 ans après cette ratification, on imagine mal des élus avoir entériné une telle décision sans en avoir compris le sens et les implications en termes de gestion pour leur collectivité.

Il appartenait bien évidemment à chaque commune d'adapter sa gestion interne au nouveau fonctionnement du SIEPAVEO plutôt que de rechercher aujourd'hui d'attribuer ses dérives de gestion à des hypothétiques boucs émissaires.

### Comment la commune d'Allemond continue-t-elle de jouer la solidarité ?

Depuis la création du Syndicat, ALLEMOND a toujours joué la solidarité et continue de le faire aujourd'hui.

Notre commune a été le plus important contributeur au titre de la fiscalité locale des différentes communes membres. Pour autant, elle n'a bénéficié en retour au titre d'investissements nets solidaires jusqu'en 2020 que de 3 M€, montant à comparer aux 75 M€ pour Oz, 11 M€ pour Bourg d'Oisans et 10 M€ pour Villard Reculas.

Aujourd'hui, même si les modes de financement des équipements et des aménagements ont changé, ALLEMOND continue de jouer la solidarité pour le développement du territoire.

Les derniers investissements parlent d'eux-mêmes, notre commune assume seule :

- le financement de l'Eau d'Olle Express, un équipement qui dynamise la vallée mais également la station d'Oz,
- la gratuité piétons et la gestion du parking couvert,
- et, d'autres équipements d'intérêt collectif comme le groupe scolaire ou le pôle médical.

En fonctionnement, ALLEMOND assume seule le remboursement de la dette historique annuelle de Bourg d'Oisans et, prend une part importante aux cotés des communes membres du syndicat dans l'accompagnement financier de la SPL Oz-Vaujany.

***Nous restons convaincus que le développement de notre territoire ne peut se faire que dans une démarche collective, respectueuse, solidaire, transparente et bienveillante. C'est ce qui a toujours guidé nos choix et nos actes.***

Informations complémentaires, détaillées et chiffrées à l'appui de cette tribune à disposition en Mairie et sur le site internet [www.allemond.fr](http://www.allemond.fr)

